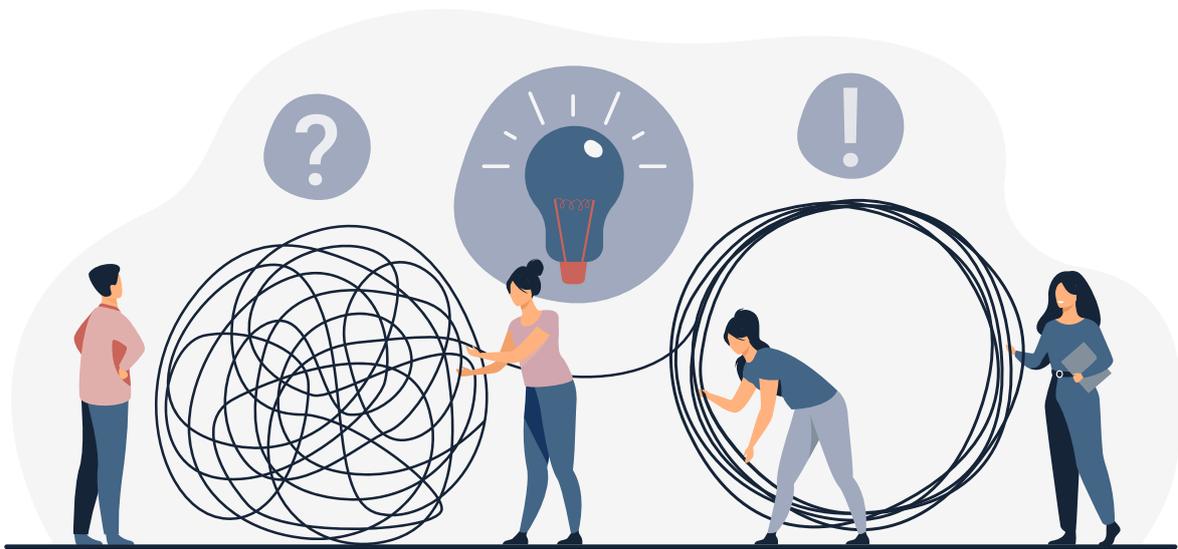


Module 3

Continuité d'activité



1. Comprendre la démarche globale de continuité d'activité

a. La démarche globale de continuité d'activité

La continuité d'activité a pour objectif le maintien de ses activités essentielles à la suite d'une perturbation. Trois étapes se succèdent dans la démarche de continuité d'activité :

- la planification ;
- la gestion de crise ;
- le retour d'expérience (RETEX).

b. La mise en œuvre de la planification

Lors de cette première étape, **une prévention** des risques et **une préparation** sont nécessaires pour identifier les risques potentiels.

Le **plan communal de sauvegarde** et le **plan de continuité d'activité** interviennent dans ce cadre dans le but d'assurer la continuité des activités essentielles. Le PCS mentionne :

- les risques sur la commune ;
- l'organisation claire et hiérarchisée du dispositif ;
- l'intervention des secours ;
- les moyens d'alerte et d'information des populations ;
- le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- les moyens d'hébergement et le ravitaillement.

Le guide pratique d'élaboration du PCS est téléchargeable : [Guide PCS \(pdf, 3,31mo\)](#).

Le PPR (plan de prévention des risques) est un document que le préfet est amené à prescrire sur un territoire quand celui-ci est soumis à un risque naturel important et reconnu par l'existence d'événements historiques ou récents. Ce document mis en place par la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite « loi Barnier », relative au renforcement de la protection de l'environnement ne concerne que les risques naturels.

Le DDRM (dossier départemental sur les risques majeurs) est un document qui contient la liste et l'historique des événements et des accidents connus et significatifs, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement. Il contient également la cartographie et la liste de l'ensemble des communes concernées par les risques majeurs.

c. La mise en œuvre de la gestion de crise

L'étape suivante concerne la gestion de crise et définit la stratégie de continuité pour mettre en place des solutions de continuité en fonction des priorités établies et de l'impact subi.

d. Le retour d'expérience

La dernière étape consacrée au retour d'expérience ou RETEX s'attache aux points qui peuvent être améliorés ou mis à jour. Ce retour peut se faire sans attendre la sortie de crise. Actualiser son plan de continuité d'activité améliore la méthode et l'organisation pour un retour à la normale plus rapide.

2. Construire son plan de continuité d'activité

a. Identifier les risques et les menaces

L'anticipation de la crise réduit l'impact des interruptions d'activités et atténue l'effet de sidération. Les risques doivent être **correctement appréciés** pour réduire leur impact. Le site Géorisques vous informe sur les risques près de votre commune : [Géorisques \(nouvelle fenêtre\)](#).

b. Analyser les risques et les menaces

L'analyse est l'étude de l'impact des risques identifiés sur les **activités essentielles**. C'est une étape fondamentale de la démarche de continuité d'activité pour déterminer les besoins de continuité et les activités prioritaires. La criticité d'une activité peut être évaluée avec un **DMIA** (délai maximal d'interruption acceptable) qui mesure les impacts d'interruption des ressources et à partir de quelle durée cette interruption devient intolérable.

La **vraisemblance des risques** est la probabilité qu'une catastrophe se produise. Pour évaluer ce risque, il est nécessaire d'identifier et d'analyser les risques associés et les hiérarchiser en fonction de leur vraisemblance.

c. Évaluer sa démarche de continuité d'activité

L'évaluation de sa propre démarche de continuité d'activité vise à passer en revue toutes les étapes nécessaires à son bon fonctionnement. Cela revient à **évaluer sa capacité à réagir efficacement** à des situations de crise. Cette action a pour objectif de rendre et de maintenir le PCA (plan de continuité d'activité) opérationnel. Les exercices de mise en situation, les formations, les sensibilisations et les mises à jour régulières du PCA sont à réaliser régulièrement pour le faire évoluer et apporter des améliorations continues à cette démarche.



L'essentiel

- > Trois étapes échelonnent la démarche globale de continuité d'activité : la planification, la gestion de crise et le retour d'expérience.
- > Le PCS est un document opérationnel indispensable qui a pour objectif de garantir la sécurité de la population. Il organise les moyens communaux pour faire face aux crises.
- > Le PCA est un document qui décrit la stratégie à adopter face aux perturbations, selon leur impact et leur probabilité. Il définit les procédures et les ressources associées afin d'assurer le maintien des activités essentielles.
- > Identifier / analyser / valeur sont les phrases essentielles du Plan de Continuité d'Activité.